

# CODES

ESSENTIELS 20|19

Code électoral

Élections fédérales, régionales  
et européennes

À jour au 1<sup>er</sup> avril 2019

Pour toute information sur nos fonds et nos nouveautés dans votre domaine de spécialisation, consultez nos sites web via [www.larcier.com](http://www.larcier.com).

© ELS Belgium s.a., 2019

Espace Jacquemotte, rue Haute 139, Loft 6 – 1000 Bruxelles

Tous droits réservés pour tous pays. Il est interdit, sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, de reproduire (notamment par photocopie) partiellement ou totalement le présent ouvrage, de le stocker dans une banque de données ou de le communiquer au public, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit.

Imprimé en Belgique

Dépôt légal : 2019/0031/178

ISBN : 978-2-8079-1577-0

---

# Table des matières

## ÉLECTIONS LÉGISLATIVES FÉDÉRALES

17 février 1994. – LA CONSTITUTION coordonnée (extrait) ( <i>Mon. 17 février 1994</i> )	2
8 août 1980. – LOI SPÉCIALE de réformes institutionnelles (extrait) ( <i>Mon. 15 août 1980</i> )	3
12 janvier 1989. – LOI SPÉCIALE relative aux institutions bruxelloises (extrait) ( <i>Mon. 14 janvier 1989; Err. Mon. 16 mars 1989</i> )	10
12 août 1928. – CODE ÉLECTORAL révisé par la loi du 26 avril 1929 ( <i>Mon. 19 août 1928 et 28 avril 1929</i> ) . . . . .	14
4 juillet 1989. – LOI relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour l'élection de la Chambre des représentants ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques ( <i>Mon. 20 juillet 1989</i> )	71
10 octobre 1991. – ARRÊTÉ ROYAL d'exécution de l'article 2, § 4, de la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques ( <i>Mon. 18 octobre 1991</i> )	87
2 mai 1995. – LOI relative à l'obligation de déposer une liste de mandats, fonctions et professions et une déclaration de patrimoine ( <i>Mon. 26 juillet 1995</i> )	88
5 février 1999. – ARRÊTÉ ROYAL portant exécution de la loi du 18 décembre 1998 modifiant le Code électoral en vue d'octroyer le droit de vote aux Belges établis à l'étranger pour l'élection des Chambres législatives fédérales ( <i>Mon. 10 février 1999</i> )	91
5 février 1999. – ARRÊTÉ ROYAL déterminant les modalités selon lesquelles doivent être traitées les informations contenues dans les demandes qu'introduisent les Belges déclarant vouloir établir leur résidence principale à l'étranger ainsi que les Belges déjà établis à l'étranger, en vue respectivement de conserver leur droit de vote ou d'obtenir leur agrément comme électeur pour l'élection des Chambres législatives fédérales ( <i>Mon. 10 février 1999</i> )	92
18 juillet 2002. – LOI assurant une présence égale des hommes et des femmes sur les listes de candidatures aux élections des chambres législatives fédérales et du Conseil de la Communauté germanophone ( <i>Mon. 28 août 2002</i> )	93
13 décembre 2002. – LOI portant diverses modifications en matière de législation électorale (extrait) ( <i>Mon. 10 janvier 2003</i> ). . . . .	94
26 juin 2004. – LOI exécutant et complétant la loi du 2 mai 1995 relative à l'obligation de déposer une liste de mandats, fonctions et professions et une déclaration de patrimoine ( <i>Mon. 30 juin 2004</i> ). . . . .	94
31 janvier 2013. – ARRÊTÉ ROYAL portant répartition des membres de la Chambre des représentants entre les circonscriptions électorales ( <i>Mon. 14 février 2013</i> )	99
7 février 2014. – LOI organisant le vote électronique avec preuve papier ( <i>Mon. 14 février 2014</i> )	99
17 juin 2016. – ARRÊTÉ ROYAL fixant les modalités d'enregistrement des entreprises, des associations de fait et des personnes morales effectuant des sponsorings de 125 euros et plus à des partis politiques et à leurs composantes, à des listes, à des candidats et à des mandataires politiques, et déterminant les formalités du dépôt des relevés annuels y relatifs ( <i>Mon. 28 juin 2016</i> )	112
27 février 2019. – ARRÊTÉ ROYAL réglant certaines opérations en vue des élections simultanées pour le Parlement européen, la Chambre des représentants et les Parlements de Région et de Communauté du 26 mai 2019 ( <i>Mon. 18 mars 2019</i> )	113

## ÉLECTIONS DES RÉGIONS ET COMMUNAUTÉS

12 janvier 1989. – LOI réglant les modalités de l'élection du Parlement de la Région de Bruxelles-capitale et des membres bruxellois du Parlement flamand ( <i>Mon. 14 janvier 1989; Err. Mon. 1<sup>er</sup> mars 1989</i> ).....	125
6 juillet 1990. – LOI réglant les modalités de l'élection du Parlement de la Communauté germanophone ( <i>Mon. 20 juillet 1990</i> ).....	145
16 juillet 1993. – LOI ORDINAIRE visant à achever la structure fédérale de l'État (extrait) ( <i>Mon. 20 juillet 1993</i> ).....	174
16 juillet 1993. – LOI SPÉCIALE visant à achever la structure fédérale de l'État et à compléter la législation électorale relative aux Régions et aux Communautés (extrait) ( <i>Mon. 20 juillet 1993</i> ).....	195
19 mai 1994. – LOI réglementant la campagne électorale, concernant la limitation et la déclaration des dépenses électorales engagées pour les élections du Parlement wallon, du Parlement flamand, du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Parlement de la Communauté germanophone, et fixant le critère de contrôle des communications officielles des autorités publiques ( <i>Mon. 25 mai 1994</i> ).....	197
20 décembre 2018. – DÉCRET du Parlement wallon du décret spécial du 11 mai 2018 modifiant l'article 28 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles en vue d'instaurer l'obligation d'alterner systématiquement le genre des candidats sur les listes pour l'élection des Membres du Parlement wallon ( <i>Mon. 2 janvier 2019</i> )	205

## ÉLECTIONS EUROPÉENNES

20 septembre 1976. – DÉCISION du Conseil des Communautés européennes et dispositions y annexées (Acte portant élection des Représentants à l'Assemblée au suffrage universel direct, annexes I, II et III, et une déclaration) ( <i>Mon. 30 septembre 1978</i> )	207
23 mars 1989. – LOI relative à l'élection du Parlement européen ( <i>Mon. 25 mars 1989</i> )	210
6 décembre 1993. – DIRECTIVE 93/109/CE fixant les modalités de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen pour les citoyens de l'Union résidant dans un État membre dont ils ne sont pas ressortissants ( <i>J.O. L 329, 30 décembre 1993</i> )	233
19 mai 1994. – LOI relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour l'élection du Parlement européen ( <i>Mon. 25 mai 1994</i> )	237
17 juin 2002. – LOI assurant une présence égale des hommes et des femmes sur les listes de candidats aux élections du Parlement européen ( <i>Mon. 28 août 2002</i> )	245
30 juillet 2018. – ARRÊTÉ ROYAL déterminant le nombre de sièges attribués au collège électoral français et au collège électoral néerlandais pour l'élection du Parlement européen ( <i>Mon. 20 août 2018</i> ).....	246